



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 24 juin 2024**

Date de la convocation : mardi 18 juin 2024

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER (excusée du n° 17 au n° 21), M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Patricia WOLFS, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND (excusé du n° 50 au n° 57), Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE (excusée du n° 13 au n° 21), M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, M. Alain VAUJANY, Mme Josy POUHEYTO, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE (excusé du n° 48 au n° 53), Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT (jusqu'au n° 12), Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY, M. Laurent JUBIER, Mme Marianne LAJARIGE

Étai(en)t représenté(e)s :

Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), M. Frédéric DAVAN (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Patricia WOLFS), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Jean-François BLANCO à compter du n° 13)

Étai(en)t excusé(es) :

Mme Julie JOANIN, M. Patrice BARTOLOMEO

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 48 Renouvellement du dispositif Contrat Municipal Etudiant année scolaire 2024-2025

Rapporteur : M. Régis LAURAND

Mesdames, Messieurs

La Ville de Pau valorise depuis 2016 l'engagement de jeunes paolois dans la poursuite d'études supérieures. Ce soutien prend la forme d'un Contrat Municipal Étudiant (CME). Les dossiers sont retenus en fonction du caractère particulier de certains parcours, qui sont ainsi valorisés. Depuis le lancement de ce dispositif, 200 jeunes en ont ainsi bénéficié.

Le CME a pour but d'aider les étudiants paolois à financer une partie des frais indispensables à la poursuite de leurs études en contrepartie d'un service rendu à la collectivité.

Cette contrepartie donne aux jeunes bénéficiaires l'opportunité de s'engager et de participer à la vie de la commune en participant à des missions d'intérêt général.

Pour rappel, une aide financière de 1 000 € versée en deux temps, est accordée en tenant compte des critères sociaux, de territoire et selon la particularité et l'exemplarité du parcours ainsi que de l'engagement du jeune étudiant.

En contrepartie de cette aide financière, l'étudiant s'engage à faire preuve d'assiduité dans ses études. Il s'engage par ailleurs à effectuer des heures de bénévolat au profit d'un service de la collectivité ou d'une association.

Si la contrepartie initialement prévue est annulée ou écourtée, l'étudiant sera inscrit sur le dispositif Pau's Détente sur la totalité ou le restant de ses heures de bénévolat.

Lors de l'année universitaire 2023/2024, la Ville de Pau a maintenu son dispositif à destination de 30 étudiants. Pour la première fois les candidatures pour les CME ont été dématérialisées.

22 femmes et 8 hommes, âgés de 18 à 22 ans à la signature du contrat, ont pu sur l'année universitaire 2023-2024 bénéficier du contrat municipal étudiant.

Une fois encore il est à noter la grande diversité dans les parcours suivis par les bénéficiaires du contrat municipal étudiant avec une majorité de jeunes femmes :

5 étudiants sont en BTS (Management Commercial Opérationnel, Service Informatique aux Organisations, Commerce), 14 en licence (Sciences de la Vie, Histoire, Informatique, Droit, Langue Etrangère Appliquée...) 3 en master de droit ou de langue, 1 en IUT, 1 en école d'ingénieur à CY-Tech, 1 en école d'art, 1 à l'ITS de Pau et enfin 2 étudiants en médecine et 2 autres en classe préparatoire.

L'ensemble des bénéficiaires ont effectué leur contrepartie auprès des services de la collectivité :

- A la direction culture, pour l'organisation événements culturels, comme l'académie de l'éloquence ou dans le cadre du réseau de lecture publique pour la nuit de la lecture ;
- Au sein de la Direction Vie des Quartiers, Politique de la Ville et Emploi du Territoire en soutien au dispositif Pau's détente ;
- Au sein de la Direction Sport Education pour l'aide à l'organisation d'événements sportifs.

Ils ont également effectué leur contrepartie dans les MJC de Berlioz et du Laü, ou encore dans les centres sociaux de la Pépinière ou du Hameau pour un accompagnement éducatif et une aide aux devoirs.

L'association des paralysés de France a également bénéficié d'une contrepartie afin de permettre et de faciliter l'accompagnement de ses adhérents lors de sorties. Enfin, 4 jeunes se sont également engagés auprès de l'épicerie solidaire Episol Béarn.

Il vous est donc proposé de renouveler le dispositif du Contrat Municipal Etudiant pour l'année universitaire 2024/2025, en maintenant le nombre de bénéficiaires à 30.

délibéré page suivante

Après avis de la commission Action Sociale et Vie dans la Ville du 7 juin 2024 et avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 17 juin 2024, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Décider le renouvellement du Contrat Municipal Étudiant pour l'année universitaire 2024/2025, en maintenant le nombre de bénéficiaires à 30 ;**
- 2. Autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les Contrats Municipaux Étudiants ;**
- 3. Financer la somme de 30 000 € au moyen des crédits inscrits au BP 2024, chapitre 67, fonction 422, article 6714.**

1 contre

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU